



La Haye, Pays-Bas — 29 juin au 7 août 2020

Division de la codification du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies

INFORMATIONS GENERALES

Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international des Nations Unies est conduit dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, lui-même établi par l'Assemblée générale avec sa résolution 2099 (XX) du 20 décembre 1965. Le Programme de bourses de perfectionnement est organisé par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies.

OBJECTIFS

Le Programme de bourses vise essentiellement à permettre à des personnes qualifiées, notamment des fonctionnaires nationaux et des enseignants en droit international provenant de pays en développement et de pays à économie émergente, de parfaire leur connaissance du droit international et des activités juridiques des Nations Unies.

Le Programme de bourses propose une formation de haute qualité, dispensée par des universitaires et des praticiens éminents sur une large gamme de sujets fondamentaux du droit international. En outre, le caractère interactif de la formation permet aux participants de partager leurs expériences respectives et d'échanger leurs vues, en vue de promouvoir une meilleure compréhension des questions contemporaines de droit international et la coopération à leur sujet.

PROGRAMME DES COURS

Le Programme de bourses comprend la participation aux cours et séminaires de droit international organisés par la Division de la codification, ainsi qu'à la session de droit international public de l'Académie de droit international de La Haye.

Les cours et séminaires organisés par la Division de la codification sont dispensés par des universitaires et des praticiens réputés en droit international, provenant de diverses régions et représentant des systèmes juridiques distincts.

Les thèmes suivants sont susceptibles d'être inscrits au Programme :

Droit international, droit des traités, responsabilité internationale, paix et sécurité internationales, règlement pacifique des différends internationaux, organisations internationales, droit international des droits de l'homme, droit international humanitaire, droit international pénal, droit international de l'environnement, droit de la mer, droit du commerce international et droit des investissements internationaux.

Des visites d'étude des institutions internationales sises à La Haye sont également organisées.

MÉTHODOLOGIE ET DOCUMENTATION

Le Programme de bourses se déroule sous la forme de séminaires interactifs et de débats, afin de permettre un échange de vues approfondi. Il sera attendu des participants qu'ils prennent part aux discussions relatives aux divers thèmes inscrits au Programme. Une documentation détaillée sera fournie aux participants au commencement du Programme.

Seuls les participants qui auront suivi l'ensemble du Programme de bourses se verront décerner un certificat.

PARTICIPATION/QUALIFICATIONS DES CANDIDATS

Pour pouvoir participer au Programme, les candidats doivent avoir suivi une formation juridique et avoir une expérience professionnelle en droit international. Les candidats sélectionnés doivent soumettre un certificat médical et attester qu'ils sont en mesure de suivre l'intégralité du Programme. Le Programme de bourses accueillera 20 participants provenant de pays en développement et de pays à économie émergente.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Lors de la sélection des participants au Programme, une attention particulière est accordée aux qualifications des candidats, à la portée de leurs obligations professionnelles, à l'intérêt de cette formation pour leur activité professionnelle, ainsi qu'à la nécessité d'assurer une répartition géographique et une représentation des genres équitables. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Une attention particulière sera également portée aux candidatures émanant d'États Membres dont aucun ressortissant n'a bénéficié d'une bourse les années précédentes.

LIEU ET LANGUE DU PROGRAMME

Le Programme se déroulera au Palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas), du 29 juin au 7 août 2020.

Le Programme de bourses se tiendra en langue française en 2020. Les candidats dont la langue maternelle ou d'enseignement n'est pas le français doivent attester de leurs aptitudes dans cette langue. Les candidatures dépourvues d'attestation linguistique valable ne seront pas considérées.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET LOGEMENT

Les bourses couvrent les frais de voyage en classe économique, le logement, l'assurance maladie, la participation au Programme de bourses, la documentation, ainsi que les frais d'inscription à l'Académie de droit international de La Haye. Conformément aux procédures d'octroi de bourses des Nations Unies, les participants recevront une modeste indemnité couvrant leurs autres frais de séjour.

Les candidats qualifiés peuvent également postuler à une place autofinancée. Les participants autofinancés prennent en charge tous les frais liés à leur participation (voyage, logement, l'assurance maladie, frais de séjour ainsi que les frais d'inscription à l'Académie de droit international de La Haye). La documentation est fournie sans frais aux participants autofinancés.

DATE-LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : le 24 février 2020

Deux versions du formulaire de candidature doivent être soumises :

- (1) Copie scannée de l'original signé (par exemple, en pdf ou jpg) ; et
- (2) Version électronique (« MS Word » ou équivalent).

Les formulaires de candidature incomplets ou reçus après la date-limite de dépôt des candidatures ne seront pas pris en compte.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

De plus amples informations, ainsi que le formulaire de candidature, sont disponibles sur le site internet du Programme de bourses de perfectionnement en droit international à l'adresse suivante : <https://legal.un.org/poa/ilfp>.